



Centre Communal d'Action Sociale

Compte-Rendu du Conseil d'Administration Salle du Conseil Municipal – Mairie Avranches

Séance du 08 novembre 2023

ETAIENT PRESENTS

Mme LORIN, Vice-présidente du CCAS

Mmes BUSSON, JONCHERE (à partir de la question n°4),

Mrs CARO, PENNEC (à partir de la question n°4), TIERCELIN, membres élus au sein du Conseil Municipal.

Mmes LAGNIEL, PREVOSTO, Mrs GRENIER, REBOURS, RUAULT membres nommés par le Maire.

EXCUSES

Mrs NICOLAS, MERILLE

Mmes ANQUETIL, CALVEZ, MARIE

POUVOIR

Mme LE JOLY à Mme LAGNIEL

SECRETAIRE DE SEANCE

C.HUARD est désignée secrétaire de séance

Bienvenue à Mme Michelle PREVOSTO en tant que membre nommé par le Maire au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, **les membres du Conseil d'Administration du CCAS adoptent à la majorité, à l'exception de Mr GRENIER qui s'abstient**, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

2. Budget CCAS 2023 : Décision modificative n°4

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS émettent, à l'unanimité, un avis favorable au projet de décision modificative n°4 relative au budget 2023 du CCAS :

DECISION MODIFICATIVE CCAS N°4/2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
60623 - 4242 Alimentation		1 500,00 €	7473-4242 Dotation du Département		9 500,00 €
60632 - 4242 Fournitures petit équipement		100,00 €	6811- Dotations aux amortissements		2 000,00 €
611- 4242 Contrats de prestation de service		4 500,00 €			
6182 - 4242 Documentation		100,00 €			
6232 - 4242 Fêtes et Cérémonies		2 500,00 €			
6236 - 4242 Catalogues et imprimés		800,00 €			
6811 - Dotation aux amortissement		2 000,00 €			
611 - 4238 Contrat de prestation de service	5 000,00 €				
6184 - 02 Versement à des organismes de formation	500,00 €				
6232 - 4238 Fêtes et Cérémonies	500,00 €				
O12 - Charges de personnel		15 500,00 €			
65133 - 4244 Secours d'urgence	3 000,00 €				
65134 - 4244 Aides	6 500,00 €				
TOTAL	15 500,00 €	27 000,00 €		0,00 €	11 500,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	11 500,00 €			11 500,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
2185-02 Matériel et téléphonie		2 000,00 €	040-28 Amortissement des immobilisations		2 000,00 €
TOTAL	0,00 €	2 000,00 €		0,00 €	2 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	2 000,00 €			2 000,00 €	
SITUATION DU BUDGET APRES LA DM					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
513 040 €			513 040 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
205 000 €			205 000 €		

3. Budget Cité d'Automne 2023 : Décision modificative n°3

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS émettent, à l'unanimité, un avis favorable au projet de décision modificative n°3 relative au budget 2023 de la Cité d'Automne :

DECISION MODIFICATIVE CITE D'AUTOMNE N°3/2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
011 - dépenses afférentes à l'exploitation courante					
61128 - achat de repas	6 050,00 €				
016 - dépenses afférentes à la structure					
617 - Etudes et recherches		4 500,00 €			
6188 - autres frais divers (dératisation)		1 100,00 €			
68112 - immobilisations corporelles		450,00 €			
TOTAL	6 050,00 €	6 050,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €			0,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
			13188 - subventions équipement	450,00 €	
			28188 - amortissement autres imm		450,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €		450,00 €	450,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €			0,00 €	
SITUATION DU BUDGET APRES LA DM					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
332 000,00 €			332 000,00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
94 500,00 €			94 500,00 €		

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), un rapport sur les orientations budgétaires a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Ce débat permet :

- de rappeler le contexte économique, à partir des prévisions retenues dans le projet de loi de finances pour 2024,
- d'arrêter les grandes lignes du projet de budget primitif pour l'exercice 2024, pour le budget principal du C.C.A.S. et les budgets annexes du Foyer de la Baie et de la Cité d'Automne.

Après débat, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont pris acte de la communication du présent rapport.

5. Dispositif Séebus : Prolongation du partenariat avec Marcey-les-grèves et Saint-Senier-sous-Avranches

Depuis 2016, soucieux de déployer une action générale de « *prévention et de développement social dans la commune* », et conformément aux articles L.123-5 et R.123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui rappellent que le régime des aides facultatives du CCAS est guidé par le principe de libre administration des collectivités territoriales, le CCAS d'Avranches met à disposition d'une certaine catégorie de public, gracieusement, un service de minibus de 16 places, appelé SéeBus, selon un circuit défini.

Le SéeBus est financé par les entreprises locales : l'objectif est de faciliter l'accès aux soins, aux démarches administratives, aux loisirs, et aux produits de première nécessité de ce public cible, sans faire concurrence aux autres services de transport proposés sur le territoire. Ce dispositif répond ainsi exclusivement à une préoccupation d'ordre social.

Après plusieurs adaptations, ce dispositif se poursuit grâce à l'association des communes d'Avranches, Marcey les Grèves et Saint Senier sous Avranches.

Pour faire suite à l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2021 par les communes d'Avranches, Marcey-les-Grèves et Saint Senier sous Avranches, faisant état des souhaits des habitants, les nouvelles modalités du Séebus restent les suivantes :

- **Public concerné** - habitants des dites communes, âgés :
 - o De moins de 25 ans (un accompagnateur étant autorisé pour les mineurs)
 - o Entre 25 ans et 59 ans, et bénéficiaires d'une AAH, pension d'invalidité, allocation chômage, ADA ou RSA
 - o De 60 ans et plus
- **Carte adhésion** à retirer dans les mairies des administrés et au Centre l'Esc-Halles et à présenter au chauffeur. La durée de cette carte serait :
 - o Illimitée pour les personnes de 60 ans et plus,
 - o Limitée à un an pour les bénéficiaires des minimas sociaux,
 - o Limitée à deux ans (durée de la convention) pour les moins de 25 ans
- **Tarif** : gratuit
- **Jours et horaires de fonctionnement** : Mardi et Mercredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 17h avec une pause d'une heure et demie le midi, proposant ainsi 6 trajets/jour.
- **Circuits** :
 - o **Vert** : départ Mairie de St Martin des Champs en passant par Leclerc – place Patton – place Carnot et arrivée à l'office du tourisme
 - o **Rouge** : départ Office du tourisme – gare SNCF – Marcey les Grèves – Hôpital – Cimetière – arrivée office du tourisme
 - o **Bleu** : départ Office du tourisme direction St Senier sous Avranches avec retour cité d'automne – place Patton – arrivée Office du tourisme

Les 21 arrêts sont matérialisés au sol et les horaires affichés à chaque arrêt.

En cours d'année, un bilan de l'activité a mis en évidence la faible utilisation de ce dispositif par le public. Une fréquentation moyenne de 8 personnes, certains arrêts sont inutilisés. Les modalités correspondent peu aux besoins.

C'est pourquoi, le dispositif prendra fin au 29/02/2024 date de fin de la période contractuelle avec le fournisseur du véhicule.

Ce dispositif nécessite des frais de fonctionnement portés par Avranches : chauffeur, assurance, entretien du véhicule, carburant, communication

La participation aux frais de fonctionnement du service demandée aux communes partenaires sera reconduite et versée au prorata de la période d'activité du Séebus soit deux mois.

Pour Marcey les Grèves : 375 €

Pour Saint Senier sous Avranches : 415 €

Elle sera imputée sur le budget CCAS en 7474-4244.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les Communes de Marcey-les-Grèves et Saint-Senier-Sous-Avranches. Celles-ci prendront effet du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 29 février 2024.**

6. Délégation au président du CCAS – articles R123-21 et 123-22 du CASF

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 28/07/2020 accordant délégation au Président du CCAS, les décisions suivantes ont été prises :

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 28/07/2020 accordant délégation au Président du CCAS, les décisions suivantes ont été prises :

1. Bilan des aides facultatives du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023

- ✓ 8 aides portage repas
- ✓ 43 secours pour un total de 5 759,20 €
- ✓ 4 prêts pour un montant total de 2 397,32 €

2. Bilan mensuel des 1^{ères} demandes et renouvellement de domiciliation du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023

MOIS	1 ^{ères} demandes	Renouvellements
Janvier	9	32
Février	10	17
Mars	8	27
Avril	8	13
Mai	4	10
Juin	3	6
Juillet	2	7
Août	10	23
Septembre	12	10
Total	66	145

3. Arrêté :

A ce jour, aucun arrêté n'a été pris par le Président du CCAS au titre de la délégation de pouvoir du conseil d'administration depuis le précédent CA.

7. Question Diverse

✦ *Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS*

- ♦ Mercredi 13/12/2023 – 17h00 – Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Avranches

Fait à Avranches, le 9 novembre 2023
La Vice-Présidente,
Martine LORIN

